



EXTRAIT DU REGISTRE AUX

DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 26 FÉVRIER 2026

SEANCE PUBLIQUE

Présents :

Monsieur Luc VANDER WEYDEN, **Président**;

Monsieur Yves DELFORGE, **Bourgmestre**;

Monsieur Aurélien LAFFINEUR, Madame Françoise LEGLISE, Monsieur Jean-Benoît RUTH, Monsieur William MANIQUET, Madame Céline COBUT, **Échevins**;

Monsieur Claude BOUSSIFET, Monsieur Arnaud MAQUILLE, Monsieur Fabien DETHIER, Monsieur Andrea GAGLIARDI, Monsieur Jean ADAM, Monsieur Jules SARTO, Madame Maryse DEMEURE-TOISOUL, Monsieur Adrien JACQMAIN, Monsieur Christian KAISIN, Madame Karen CHENUT - VAN RANSBEECK, Monsieur Maxime JANSSENS, Madame Caroline CNOCKAERT, Madame Laure-Hélène FRERE, Monsieur Frédéric ROISIN, **Conseillers**;

Madame Karinne RECLOUX, **Présidente du CPAS f.f. à voix consultative**;

Madame Laetitia DEPLANQUE, **Directrice Générale**;

Excusées :

Madame Isabelle DONEUX-PAINDAVEINE, Madame Emilie PINDEVILLE, **Conseillères**;

Objet : Désignation des membres effectifs et suppléants de la CLDR et validation du Règlement d'Ordre d'Intérieur - Commission Locale de Développement Rural

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le décret du Gouvernement Wallon du 11 avril 2014 relatif au développement rural et conformément aux dispositions générales de ce décret ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du décret du 11 avril 2014 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 22 novembre 2021 décidant de relancer une opération de développement rural sur le territoire de la commune ;

Vu la circulaire 2020/01 relative au programme communal de développement rural, approuvée par arrêté ministériel le 12 octobre 2020;

Considérant les différentes phases accomplies dans le cadre de cette opération, entre autres les séances d'information et de consultation de la population et les groupes de travail thématiques ;

Considérant qu'au stade actuel de l'opération, il y a lieu de créer une Commission Locale de Développement Rural (CLDR) conformément aux dispositions de l'article 5 du décret ;

Considérant que la CLDR, suivant l'article 6 dudit décret, doit compter dix membres effectifs au moins et trente membres effectifs au plus, ainsi qu'un nombre égal de membres suppléants ;

Considérant que, suivant l'article 6 dudit décret, un quart des membres effectifs et suppléants peut être

désigné au sein du Conseil communal et que les autres membres sont désignés parmi des personnes représentatives des milieux associatif, politique, économique, social et culturel de la commune et des différents villages ou hameaux qui la composent, en tenant compte des classes d'âge de sa population ;

Considérant que 9 membres (effectifs et suppléants confondus) doivent être désignés par le Conseil en respectant la **Clé D'Hondt** selon une répartition 5 pour les ENGAGES et 2 pour le groupe MR et deux pour le groupe PS en tant qu'effectifs et en tant que suppléants ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement son article L1122-30 ;

Considérant que, suivant l'article 6 dudit décret, la CLDR est présidée par le Bourgmestre ou son représentant ;

Considérant qu'un appel à candidatures a été ouvert du 30 septembre 2025 au 14 décembre 2025 auprès des personnes ayant fait connaître leur intérêt à faire partie de la CLDR lors des différentes réunions de consultation menées ;

Considérant le tableau reprenant les différentes candidatures indiquant leur nom, prénom, adresse, âge, centre d'intérêt et leur association ;

Vu les motifs qui précèdent ;

Décide :

A l'unanimité

Article 1 : de proposer au Conseil communal de créer une Commission Locale de Développement Rural (CLDR) conformément aux dispositions de l'article 5 du décret du 14 avril 2014

Article 2 : de proposer au Conseil communal d'arrêter la liste des membres effectifs et suppléants de la CLDR de la manière suivante :

- La Commission Locale de Développement Rural de Mettet est composée de xx membres : 31 citoyens et 9 conseillers communaux.

- Liste des Conseillers communaux :

NOM	Prénom	Village	Eff/Suppl.
KAISIN	Christian	Mettet	Suppléant
CHENUT	Karen	Ermeton-sur-Biert	Effectif
RUTH	Jean-Benoît	Biemerée	Suppléant
LEGLISE	Françoise	Stave	Effectif
LAFFINEUR	Aurélien	Furnaux	Suppléant
PINDEVILLE	Emilie	Furnaux	Effectif
MAQUILLE	Arnaud	Saint-Gérard	Suppléant
JACQMAIN	Adrien	Mettet	Effectif
ADAM	Jean	Mettet	Suppléant

- Liste des citoyens :

NOM	Prénom	Village	Eff/Suppl.
Beaufayt	Simon	Oret	Effectif
Castaigne	Myriam	Saint-Gérard	Suppléant
Chabot	Joëlle	Mettet	Effectif
Cowez	Paul	Graux	Suppléant
De Brouhoven	Diane	Ermeton-sur-Biert	Effectif
Delferriere	Frédéric	Biesme	Suppléant
Dewandre	Thierry	Saint-Gérard	Effectif
Dosimont	Carole	Saint Gérard	Suppléant
Dupont	Louis	Biesme	Effectif
Evrard	Xavier	Graux	Suppléant
Fillée	Romualdo	Saint-Gérard	Effectif
Gerard	Pierre	Mettet	Suppléant
Gérard	Aline	Maison-Saint-Gérard	Effectif
Hames	Véronique	Saint-gérard	Suppléant
Jallet	Pierre	Saint-Gérard	Effectif
Janssens	Nathalie	Ermeton-sur-Biert	Suppléant
Lambiotte	Mathilde	Bossière	Effectif
Marique	Etienne	Bossière	Suppléant
Petit	Marcel	Biesme	Effectif
Petit	Eddy	Mettet	Suppléant
Petruzzi	Sabrina	Maison-Saint-Gérard	Effectif
Polet	Magali	Oret	Suppléant
Poncelet	Benoit	Biesme	Effectif
Regnier	Françoise	Pontaury	Suppléant
Thirant	Christian	Mettet	Effectif
Vandenberghé	Nathalie	Biesme	Suppléant
Vandenberghé	Joseph	Biesme	Effectif
Vincent	Harold	Mettet	Suppléant
Vittor	Benoit	Mettet	Effectif
Wauthy	Françoise	Biesme	Suppléant
Woine	Philippe	Mettet	Effectif

Article 3 : de proposer au Conseil communal de désigner Madame Françoise LEGLISE, Echevine du PCDR, comme présidente de cette commission.

Article 4 : de proposer au Conseil communal d'adopter le règlement d'ordre intérieur de la Commission locale de Développement rural de Mettet conformément au modèle type imposé par la circulaire 2020/1 du 12 octobre 2020 suivant le texte annexé à la présente.

Article 5 : De transmettre la présente délibération au SPW Direction du Développement Rural (Service extérieur de Wavre – M. Xavier Dubois – Avenue Pasteur 4, 1300 Wavre) pour avis de conformité de la Ministre en charge du Développement rural, accompagnée du listing avec la caractérisation des membres, ainsi qu'à la Fondation Rurale de Wallonie.

La Directrice Générale,
(s) Laetitia DEPLANQUE

La Directrice générale,

L. DEPLANQUE



Par le Conseil Communal,

Pour extrait conforme,
Mettet, le 4 mars 2026

Le Bourgmestre,
(s) Yves DELFORGE

Pour le Bourgmestre
L'Echevin délégué

F. LEGLISE

